

	<p>INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS Du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir - BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. 05 49 66 47 70 mail : ifsi@chnds.fr</p>	<p>PS1 : Gestion des recettes et des dépenses</p>	<p>T2N5-1 Version : CC-AD-SM</p>
		<p>Formulaire de versement de la taxe d'apprentissage</p>	<p>Année 2022</p>

FORMULAIRE DE VERSEMENT 13 % DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

L'Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants de Thouars est habilité à percevoir la part de 13% de votre taxe d'apprentissage. Le versement de cet impôt réglementaire doit être effectué directement à l'institut à partir du 1^{er} janvier 2022 et au plus tard le 31 mai 2022.

BENEFICIAIRE

IFSI – IFAS DU CHNDS Code UAI 0791018C

Adresse : 2 rue de l'abreuvoir - BP 60184 79103 THOUARS

☎ : 05 49 66 47 70 - ✉ ifsi@chnds.fr

Directrice : Mme CHARBONNEAU Claudine

VOTRE STRUCTURE

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Contact pour l'apprentissage

☎ :

@ :

REGLEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 13 %

Somme versée (en €) : _____

Choix du mode de règlement :

- Par chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public
et à adresser à l'IFSI –IFAS par voie postale avec ce formulaire
- Par virement
avec intitulé « Taxe apprentissage IFSI IFAS 2022 »
« Trésorerie hospitalière des Deux Sèvres à Niort »
RIB : 30001 00602 C7900000000 74
IBAN : FR13 3000 1006 02C7 9000 0000 074
BIC : BDFEFRPPCCT

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'établissement